

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 1^{er} décembre 2016 à 18 h 30 à MANE

Le Précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.
Mme Michèle BERTIN est désignée secrétaire de séance

1 - DEMANDES DE FINANCEMENTS

A. Contrat de Plan Etat Région (CPER)

La réalisation d'un planétarium sur la commune de Saint Michel l'Observatoire a fait l'objet d'une inscription au contrat de plan État Région.

Sur un montant global de 1 670 000 €, l'État apporterait 50 000 € et le conseil régional 1 million d'euros.

Le Président propose, dans l'immédiat, de solliciter les financements au titre du CPER.

L'assemblée adopte à la majorité moins 6 abstentions ce projet et autorise le président à présenter les arrêtés attributifs.

B. Pays de Haute Provence

Le Président informe l'assemblée que le Pays sera dissout à la fin de l'année. Des Pôles d'Equilibre Territoriaux seront créés à la place sous forme de syndicat mixte.

La Communauté de Haute Provence a la possibilité de déposer sa candidature auprès de la Préfecture pour un Contrat de Ruralité qui permettrait de fixer des financements de l'Etat sur 3 années.

Un tableau avec une proposition de projets est distribué aux délégués. Le président précise qu'il s'agit de proposer au Préfet un contrat sur 3 ans.

L'assemblée autorise, à la majorité moins 2 abstentions le Président à déposer la candidature de la CCHP pour un Contrat de Ruralité.

2 - ZAE DE PITAUDIER - Ventes de lots

A. Société CIEL D'AZUR

Le Président informe l'assemblée que la CCHP a déjà vendu un terrain à cette société. Celle-ci souhaite acquérir un terrain d'une surface de 8 592 m² qui lui sera cédé au prix de 11 € le m² soit 95 512 €.

L'assemblée décide à l'unanimité de vendre ce lot de terrain à la Société Ciel d'Azur et autorise le président à signer tous documents.

B. Société DUFOUR

La société DUFOUR souhaite acquérir une parcelle de 8 624 m² au prix de 11 € le m² soit 94 864 €. L'assemblée décide à la majorité moins 2 voix contre et 4 abstentions de céder ce terrain à cette société.

3 - HÔTEL D'ENTREPRISES - Locations

Le Président présente l'opération et les entreprises qui candidate à la location de l'hôtel d'entreprises.

Il précise que les loyers permettront largement de couvrir les annuités d'emprunt et ceci dès la première année.

L'assemblée décide à la majorité moins 1 abstention de louer les locaux aux entreprises et autorise le président à signer le contrat de location à intervenir.

4 - SOMMES A RECOUVRER

Certains recouvrements sont à admettre en non-valeur ; il est proposé d'ouvrir des crédits pour 5 000€.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette ouverture de ces crédits.

5 - AUBENAS-LES-ALPES - Salle multi-activités

Dans le cadre de l'opération sous mandat (salle multi-activités), il est proposé de procéder à une ouverture de crédit de 350 000 € compensée par l'emprunt réalisé au lieu et place de la commune. L'assemblée autorise à la majorité moins 1 abstention cette ouverture de crédit.

6 - DAUPHIN - Cession d'un garage

Mme BERTIN précise qu'il s'agit d'un garage contigu à l'école que la commune souhaite racheter à la communauté.

L'évaluation a été faite et la commune de Dauphin propose la somme de 10 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité la vente de ce garage pour cette somme.

7 - MARCHES PUBLICS

A. Voirie - Signature du marché

Le Président ouvre les offres en séance et donne les prix du marché.

Ces offres seront analysées par le bureau qui autorisera la signature du marché.

B. 6 logements à St Martin-les-Eaux - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

L'assemblée autorise à la majorité moins 1 abstention la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 16 560 €

8 - ANNULATION DE TITRE

L'assemblée autorise à l'unanimité l'annulation partielle d'un titre pour le transport scolaire pour un montant de 60 € en raison du déménagement d'une personne.

9 - QUESTIONS DIVERSES

A. Aménagement de la forge à DAUPHIN - Avenant lot 1

Mme BERTIN présente à l'assemblée un avenant de l'entreprise COMBA pour un montant de 5 281 € HT - 6 337,20 € TTC en raison de la nécessité de refaire un plancher qui s'est écroulé.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cet avenant.

B. Virements de crédits

Il est proposé d'ouvrir les crédits suivants pour le CLSH à St Michel et le pôle enfance à Reillanne:

Art/op à créditer	Montant	Art/op à débiter	Montant
Art 2314-140 CLSH St Michel	+ 10 000 €	Art 2313-139 - CLSH de Virebois	- 10 000 €

Art/op à créditer	Montant	Art/op à débiter	Montant
Art 2314-120 - Pôle enfance à Reillanne	+ 2 000 €	Art 2317-148 - Voirie 2015	- 2 000 €

L'assemblée autorise à l'unanimité ces virements de crédits.

Séance close à 19h35

Mane, le 5 décembre 2016

Le Président de la Communauté
De Haute Provence,




Jacques DEPIEDS